

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
D'INDRE-&LOIRE

Mairie de **CHINON**

## Arrêté N° 2024-423

**Fixant la liste des candidats admissibles et complémentaire à l'arrêté n° 2023-863 portant ouverture du concours de recrutement Chef(fe) de projet ville d'art et d'histoire Animateur de l'architecture et du patrimoine Session 2024**

Le Maire de CHINON,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

**Vu** la circulaire relative au réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire en date du 8 avril 2008,

**Vu** la convention signée entre l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) et la Mairie de Chinon,

**Vu** l'arrêté n° 2023-863 en date du 26 décembre 2023 portant ouverture du concours de recrutement Chef(fe) de projet ville d'art et d'histoire Animateur de l'architecture et du patrimoine Session 2024.

**Vu** l'arrêté n° 2024-269 en date du 5 avril 2024 fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 2023-863 portant ouverture du concours de recrutement Chef(fe) de projet ville d'art et d'histoire Animateur de l'architecture et du patrimoine Session 2024.

**Vu** le procès-verbal de la réunion en date du 15 avril 2024, arrêtant la liste des candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites d'admissibilité,

**Vu** le règlement du concours Chef(fe) de projet Chinon Ville d'art et d'histoire.

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Sont déclarés admissibles les candidats dont les noms suivent :

- CHATAIGNEAU Sophie
- HAUVIRST Leona
- MARCHOU Fiona

Ces candidats seront convoqués individuellement pour les épreuves d'admission.

## **Article 2 :**

L'article 6 de l'arrêté n° 2023-863 susvisé est modifié comme suit :

Les épreuves d'admission se dérouleront le **30 mai 2024** à la Mairie de Chinon – Place du Général De Gaulle 37500 CHINON comme suit :

### **La mise en situation**

Temps de préparation : 20 minutes

Durée de l'épreuve : 25 minutes

L'épreuve se déroulera de 10h00 à 13h15.

### **Epreuve orale d'anglais**

Durée de l'épreuve : 5 minutes

L'épreuve se déroulera de 11h00 à 13h15.

### **Entretien avec les membres du jury**

Durée de l'épreuve : 30 minutes

L'épreuve se déroulera de 14h00 à 17h30.

## **Article 3 :**

La liste des examinateurs est fixée comme suit :

Epreuve de mise en situation :

- Monsieur Jean-Luc DUSCHENE, Maire adjoint à la culture et au patrimoine – Mairie de Chinon.
- Madame Chantal BOISNIER, Maire adjoint à l'urbanisme – Mairie de Chinon.
- Madame Elise AUDIAU-SPENNEL, Directrice du pôle Culture, Sport et vie associative – Mairie de Chinon.
- Madame Gaëlle ISAMBART, Chargée d'aménagement – Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.
- Madame Sylvie MARCHANT, Conseillère pour la valorisation des patrimoines et des jardins – Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- Madame Angèle RICHARD DE LATOUR, Directrice du pôle musée – Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.
- Madame Aurélie CHEVASSUS, Directrice de l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire.
- Madame Xavière DESTERNES, Chargé de protection, CRMH – DRAC Centre Val de Loire.
- Madame Isabelle GIRARD, Conservatrice du patrimoine – Conservatrice des antiquités et objets d'art d'Indre-et-Loire.
- Madame Camille DE MOUZON, Architecte des Bâtiments de France - Adjointe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine.
- Madame Pauline MARTON, Chercheur au service patrimoine et inventaire, Région Centre Val de Loire.
- Madame Amandine VAPEREAU, Technicienne des bâtiments de France, UDAP 45.

Epreuve d'anglais :

- Madame Angèle RICHARD DE LATOUR, Directrice du pôle musée – Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.
- Madame Aurélie CHEVASSUS, Directrice de l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire.

#### **Article 4 :**

L'article 1 de l'arrêté n°2024-269 est complété comme suit :

Le jury de la session 2024 du concours de Chef(fe) de projet ville d'art et d'histoire animateur de l'architecture et du patrimoine est fixé comme suit :

- Monsieur Jean-Luc DUSCHENE, Maire adjoint à la culture et au patrimoine – Mairie de Chinon.
- Madame Chantal BOISNIER, Maire adjoint à l'urbanisme – Mairie de Chinon.
- Madame Gaëlle ISAMBART, Chargée d'aménagement – Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.
- Madame Elise AUDIAU-SPENNEL, Directrice du pôle Culture, Sport et vie associative – Mairie de Chinon.
- Madame Sylvie MARCHANT, Conseillère pour la valorisation des patrimoines et des jardins – Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- Madame Angèle RICHARD DE LATOUR, Directrice du pôle musée – Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.
- Madame Aurélie CHEVASSUS, Directrice de l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire.
- Madame Isabelle GIRARD, Conservatrice du patrimoine – Conservatrice des antiquités et objets d'art d'Indre-et-Loire.
- Madame Xavière DESTERNES, Chargé de protection, CRMH – DRAC Centre Val de Loire.
- Madame Amandine VAPEREAU, Technicienne des bâtiments de France, UDAP 45.
- Madame Camille DE MOUZON, Architecte des Bâtiments de France - Adjointe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine.
- Madame Pauline MARTON, Chercheur au service patrimoine et inventaire, Région Centre Val de Loire.

#### **Article 5 :**

Les litiges nés de l'exécution du présent arrêté relèvent de la compétence de la juridiction administrative dans le respect du délai de recours de deux mois.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Article 6 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes administratifs réglementaires de la Mairie de Chinon.

#### **Article 7 :**

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Le Maire, Jean-Luc DUPONT, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Fait à CHINON, le 27 mai 2024.

Le Maire  
Monsieur Jean-Luc DUPONT

